Politique de protection des données personnelles de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Décembre 2023 – applicable au 1er Décembre 2023

Pourquoi une « Politique de protection des données personnelles » et pourquoi êtes-vous concernés ?

En tant que responsable de traitement, « nous », Caisse régionale de Crédit Agricole, traitons vos données personnelles conformément à la réglementation en vigueur et notamment le règlement Général sur la Protection des Données. L'objectif de cette Politique de protection des données personnelles est de vous informer, de façon claire et détaillée, sur les traitements que nous opérons sur vos données à caractère personnel.

Cette Politique « vous » concerne pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- Vous êtes « Client » : nous sommes ou avons été directement en relation avec vous en votre qualité de client, personne physique, de la Caisse régionale. Vous avez, dans ce cas, signé un ou plusieurs contrats avec nous ;
- Vous êtes « Personne Intermédiaire » : nous traitons vos données lorsque vous êtes en relation avec nous par l'intermédiaire de l'un de nos Clients personnes physiques ou personnes morales. Vous pouvez notamment être son représentant, son mandataire, son garant, son ayant-droit, son bénéficiaire effectif, le donneur d'ordre ou le bénéficiaire d'opérations, un membre de son foyer fiscal, son actionnaire ou son associé.
- Vous êtes « Prospect » : vos données personnelles font l'objet d'un traitement alors même que vous n'avez pas de relation contractuelle établie avec nous.

Cette Politique vient compléter et préciser les informations figurant dans les contrats que vous avez signés avec nous ou contenues au sein d'autres supports (sites Internet, formulaires, coupon-réponse, etc.). En cas de contradiction entre les dispositions de cette Politique de protection des données personnelles et les dispositions figurant dans ces contrats ou autres supports, les dispositions de ces derniers prévaudront. Lorsque nous collectons vos données par

l'intermédiaire de l'un de nos Clients et que nous les traitons, il appartient à ce Client ou son représentant de vous en informer, notamment au moyen de cette Politique de protection des données personnelles.

Certains traitements spécifiques ou qui concernent un nombre limité de personnes ne sont pas mentionnés dans cette Politique de protection des données. Ils font alors l'objet d'une information particulière à destination de ces personnes par des moyens de communication appropriés.

Comment collectons-nous vos données personnelles ?

Nous collectons vos données personnelles à travers différents canaux de communication, en face à face ou à distance, et selon différentes modalités :

- directement auprès de vous lorsque vous signez un contrat avec nous, utilisez nos services, que vous remplissez un formulaire ou un coupon-réponse, ou que vous naviguez sur nos sites internet et applications mobiles, lors de l'enregistrement de conversations par téléphone ou par visio-conférence (à des fins de preuve de l'opération, de formation du personnel et/ou d'amélioration de la qualité de nos services), etc.;
- ou indirectement, par l'intermédiaire de nos Clients lorsque vous êtes en relation avec eux ;
- ou indirectement par des sources externes, publiques ou privées, qui nous permettent, dans le respect de vos droits et de la réglementation, de mieux vous connaître (navigation sur des sites tiers, opérations de parrainage, bases de données, publications rendues accessibles par des autorités officielles, etc.).

Vous pouvez retrouver plus de détails quant à ces sources de collecte dans les tableaux et l'inventaire ci-dessous.

Pourquoi traitons-nous vos données personnelles?

D'une façon générale, les traitements de données personnelles que nous opérons nous permettent d'assurer la fourniture ou la promotion de nos différents produits et services. A ce titre, certaines données collectées ou traitées peuvent être requises par la réglementation ou être nécessaires à la conclusion et l'exécution des contrats.

Nous traitons vos données personnelles en nous fondant, selon les cas, sur les bases juridiques suivantes :

- l'exécution des contrats relatifs aux produits et services que vous avez souscrits avec nous, notamment votre compte bancaire, ou de mesures précontractuelles prises à votre demande ;
- nos obligations légales ;
- nos intérêts légitimes ou ceux de tiers, dans le respect de vos droits ;
- votre consentement :
- la sauvegarde des intérêts vitaux des personnes concernées.

Nous utilisons vos données personnelles principalement pour les finalités (objectifs) suivantes, détaillées plus amplement dans les tableaux ci-dessous :

- <u>la gestion de la relation au quotidien avec le Client, la Personne Intermédiaire et le Prospect, de nos produits et services bancaires, assurantiels et immobiliers ;</u>
- la gestion des réclamations, du contentieux, des impayés, du recouvrement des créances ;
- la prospection et l'animation commerciale ;
- <u>l'évaluation et la gestion des risques de crédit, financiers et autres risques associés ;</u>
- <u>l'évaluation et la gestion du contrôle interne, du contrôle de la conformité, de la fraude, de la sécurité financière et de lutte contre le blanchiment, la sécurité des personnes et des biens.</u>

Certains traitements de données personnelles sont mis en œuvre conjointement avec un (d') autre(s) responsable(s) de traitement. Dans une telle hypothèse, vous êtes informé de cette responsabilité conjointe, par nous-même et/ou par ce(s) responsable(s) conjoint(s), ainsi que des modalités d'exercice de vos droits. Des précisions figurent dans les tableaux ci-dessous.

Sur la base de vos données, y compris les données d'opérations et de transactions bancaires lorsque vous êtes client, nous pouvons avoir recours à des opérations de ciblage, de profilage ou de notation (« score ») dans le but de répondre à nos obligations légales et réglementaires, et permettre la gestion de nos risques. Ces traitements ont également pour objectif, dans le respect de vos intérêts et de vos droits, de piloter nos activités marketing, élaborer de nouvelles offres, vous proposer un conseil et des offres personnalisées afin de vous apporter un service de plus grande qualité.

Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous conservons et traitons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. Ces durées sont détaillées plus amplement dans les tableaux ci-dessous.

A l'issue de celle-ci, les données personnelles peuvent être conservées en archivage intermédiaire (c'est-à-dire avec accès restreint), à des fins de gestion de la preuve, au maximum pour une durée correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et la consolidation des droits, des durées légales de conservation et de prescription et d'épuisement des voies de recours.

A qui transmettons-nous vos données personnelles?

Nous sommes tenus, en notre qualité d'établissement de crédit, au secret professionnel. Nous pouvons toutefois, dans le respect de nos obligations relatives au secret bancaire, être amenés à communiquer vos données personnelles à des destinataires.

Ainsi nous pouvons être tenus de communiquer des documents ou des renseignements pouvant comprendre des données personnelles aux autorités légalement habilitées. Ces transmissions sont réalisées dans le respect du « Recueil des procédures "tiers autorisés" » publié par la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil-procedures-tiers-autorises.pdf

Nous pouvons également avoir recours à des sous-traitants, entités appartenant ou non au groupe Crédit Agricole, lesquels traitent vos données personnelles pour notre compte et selon nos instructions, sans pouvoir utiliser ces données à d'autres fins que la réalisation des opérations sous-traitées.

Vos données peuvent aussi être communiquées à d'autres responsables de traitement appartenant ou non au Groupe Crédit Agricole, en particulier :

- dans le cadre de la réalisation de vos opérations ou de la gestion de votre situation, par exemple à d'autres établissements de crédit, à des sociétés de caution ou de recouvrement, à un notaire.
- dans le cadre de partenariats pour vous proposer des offres et solutions adaptées à vos besoins, par exemple dans les domaines de l'assurance ou de l'épargne.
- dans le cadre du pilotage de notre activité, par exemple pour mesurer votre satisfaction.

Vous pouvez retrouver plus de détails quant aux destinataires de vos données personnelles dans les tableaux et l'inventaire ci-dessous.

Informations relatives aux transferts de données personnelles hors de l'Union Européenne.

Nous apportons la plus grande attention à ce que vos données à caractère personnel soient traitées et conservées sur le territoire de l'Union Européenne (ou dans un pays dont la législation est reconnue adéquate par une décision de la Commission Européenne conformément à l'article 45 du RGPD), ce qui est le cas pour la quasi-totalité des traitements réalisés.

Des transferts de données hors Union Européenne existent néanmoins en particulier dans les situations suivantes (vous pouvez obtenir les clauses contractuelles évoquées ci-dessous auprès de notre DPO) :

- La réalisation des opérations (virements, crédits ...) à l'international hors UE demandées par le client ainsi qu'en cas de mobilité bancaire lorsqu'il existe des virements ou des prélèvements récurrents dont les destinataires ou les émetteurs sont situés dans des pays en dehors de l'Union Européenne. Le cas échéant, ce transfert interviendra dans le cadre de la dérogation prévue à l'article 49 1.b) du RGPD, relatif aux transferts nécessaires pour l'exécution du mandat de mobilité bancaire.
- La préparation et la restitution de rendez-vous clients lorsqu'une technologie de transcription des échanges oraux vers l'écrit est utilisée ;
 - Les pays concernés peuvent être les Etats-Unis, le Chili, Singapour ou Taïwan. Les données font l'objet d'un transit sans stockage. Elles concernent l'identité du client et les éléments d'information personnels exprimés lors de l'entretien. Les transferts sont encadrés par des clauses contractuelles dédiées (Clauses contractuelles type de la Commission européenne) et des engagements de sécurité offrant le niveau de garantie exigé par la réglementation de l'Union européenne.
- Le recours à des prestataires de service dans le cadre de la réalisation d'opérations de ciblage marketing et d'enquêtes d'opinion ;

Il s'agit de prestations d'hébergement de données auprès d'entreprises de droit américain. Les données concernées sont les coordonnées de contact. Ces transferts de données sont couverts par des clauses contractuelles dédiées (Clauses contractuelles type de la Commission européenne) et des engagements de sécurité offrant le niveau de garantie exigé par la réglementation de l'Union européenne.

- L'utilisation de traceurs/cookies sur Internet à des fins publicitaires et de connaissance client/prospect dans ce cas le consentement de l'utilisateur est systématiquement requis ou à des fins de fonctionnement tels que les mesures d'audience ;
 - Il s'agit de prestations auprès d'entreprises de droit américain. Les transferts concernent des données de connexion. Ces transferts de données sont couverts par des clauses contractuelles dédiées (Clauses contractuelles type de la Commission européenne) et des engagements de sécurité offrant le niveau de garantie exigé par la réglementation de l'Union européenne.
- La détection des tentatives de connexion frauduleuses sur les espaces sécurisés de banque à distance mis à disposition des clients

Les données de contexte de connexion peuvent être accédées sans stockage par nos prestataires dont des bureaux peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne, mais qui sont couverts par une décision d'adéquation validée par la Commission Européenne.

Par ailleurs, des accès à des données, sans stockage, par des prestataires de services en vue d'opérations de maintenance informatique peut intervenir de manière occasionnelle. Ces accès sont couverts par des clauses contractuelles dédiées (Clauses contractuelles type de la Commission européenne) et des engagements de sécurité offrant le niveau de garantie exigé par la réglementation de l'Union européenne. Les pays concernés sont les Etats-Unis, la Suisse, la Chine, Singapour. Les données concernées sont des logs d'incident et, si nécessaire, des informations hébergées dans le système d'information.

Quels sont vos droits et comment les exercer?

Vous pouvez, à tout moment, dans les conditions et limites prévues par la loi :

- accéder à vos données personnelles : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi que leur communication :
- les faire rectifier : vous pouvez demander la rectification de vos données personnelles qui seraient inexactes ou incomplètes ;

- vous opposer:
 - o à leur traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, lorsque la base juridique du traitement est l'intérêt légitime de la Caisse régionale ou de tiers (sauf à ce que la Caisse Régionale ne prouve qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour ce traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice).
 - o à tout moment et sans justification, à leur traitement à des fins de prospection commerciale par la Caisse Régionale ou par des tiers.
- demander leur effacement : vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles, et en particulier lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, à l'exception notamment des traitements nécessaires au respect d'une obligation légale ou à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice ;
- demander la limitation de leur traitement : vous pouvez demander la suspension ou la restriction du traitement de vos données ;
- demander leur portabilité: lorsque le traitement est automatisé et est fondé sur le consentement ou l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles, vous pouvez demander la restitution des données personnelles que vous nous avez fournies et/ou leur transfert à un tiers;
- communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès : vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel, applicables après votre décès.

Vous pouvez enfin, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, *retirer ce consentement* pour l'avenir et mettre ainsi fin au traitement de vos données, étant précisé que le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité des traitements effectuées jusqu'alors.

Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits, il vous suffit d'écrire, en indiquant le(s) droit(s) que vous souhaitez exercer ainsi que tout élément permettant si nécessaire votre identification (pièce d'identité, numéro de contrat, ...), par lettre simple signée à : *Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou - Service Qualité Client - 18, Rue Salvador Allende - CS50307 - 86008 POITIERS CEDEX*

Veuillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pourrez contacter aux adresses suivantes :

CREDIT AGRICOLE de la Touraine et du Poitou – DPO – 18, rue Salvador Allende - CS50307 - 86008 POITIERS CEDEX 1 ; dpo@ca-tourainepoitou.fr

Vous pouvez également, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante http://www.cnil.fr, et dont le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Vous trouverez ci-dessous une information détaillée sur les traitements que nous réalisons sur vos données personnelles, notamment concernant :

- les finalités des traitements ;
- les bases légales permettant le traitement des données ;
- leur durée de conservation ;
- leurs destinataires ou catégories de destinataires ;
- leur provenance et leur catégorie lorsque les données n'ont pas été directement collectées auprès de vous.

Finalité 1. Gestion de la relation avec le Client, la Personne Intermédiaire et le Prospect dans le cadre des produits et des services souscrits (bancaires, assurantiels et immobiliers)

<u>Description générale de la finalité</u>: La gestion des demandes d'ouverture de compte et des traitements subséquents, notamment en cas de refus ; la gestion du compte du Client et des autres produits et services souscrits auprès de la Caisse Régionale, notamment le traitement des opérations bancaires, la mise à disposition des moyens de paiement, la gestion de l'ensemble des opérations relatives au compte ou aux produits et services souscrits ; et plus généralement, la gestion de la relation entre le Client, la Personne Intermédiaire ou le Prospect et la Caisse Régionale, dans le cadre de ces produits et services.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
1.1 Demande d'ouverture et ouverture du compte (y compris la gestion du Droit au compte); souscription des autres produits et services: moyens de paiement, crédits, contrats d'épargne et de placements financiers, contrats d'assurance et de prévoyance, services médias.	La base juridique de cette sous-finalité est l'exécution d'un contrat auquel le Client est partie ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Prospect ou du Client. Par exceptions: - Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la gestion du Droit au compte, la mobilité bancaire et la vérification des conditions d'éligibilité et de mono-détention de comptes d'épargne réglementés;	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération ou la demande pour les données relatives à celles-ci, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat. Les données relatives à la vérification des conditions d'éligibilité et de monodétention de comptes d'épargne réglementés sont conservées 6 ans à compter de la fin de l'année civile où est réalisée la vérification.	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Payment Services) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple fabricants de moyens de paiement) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Direction Générale des Finances Publiques)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Banque de France) Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple Autre client de la Caisse Régionale) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction	Pour une meilleure efficacité dans la souscription et la gestion des offres souscrites par le Client auprès d'une autre entité du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale communique à cette entité les données et informations de connaissance client, ainsi que les pièces justificatives associées afin que l'entité puisse traiter lesdites données et informations sans avoir à les demander de nouveau au client. Les données concernées sont : nom, prénom, genre, date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socio-professionnelle, adresse, origine des fonds, revenus et patrimoine. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
	- Intérêt légitime de la Caisse régionale lorsque la Personne Intermédiaire intervient pour le compte d'un Client de la Caisse. Son intérêt est la conclusion du contrat avec la personne morale cliente.	* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)		Ces données relèvent des catégories suivantes : - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières	pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).
1.2 Gestion du compte et des autres produits et services (y compris le traitement	La base juridique de cette sous-finalité est l'exécution d'un contrat auquel le Client est partie. Par exceptions: - Intérêt légitime de la Caisse régionale lorsque la Personne Intermédiaire	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat,	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemples compagnies d'assurances Prédica et	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Payment Services)	Pour une meilleure efficacité dans la souscription et la gestion des
des opérations et la communication clients afférente) tels que les moyens de paiement, crédits, contrats d'épargne et de placements financiers, contrats d'assurance et de prévoyance, la gestion des incidents courants et la tarification.	intervient pour le compte d'un Client de la Caisse et lorsque la Caisse régionale traite les données des donneurs d'ordre et bénéficiaires de transactions qui ne sont pas ses clients. Son intérêt est la bonne exécution du contrat entre le Client et la Caisse régionale.	Les données relatives à la vérification des conditions d'éligibilité de comptes d'épargne réglementés sont conservées 6 ans à compter de la fin de l'année civile où est réalisée la vérification. Dix (10) ans* en matière comptable et fiscale à compter de la clôture de l'exercice.	Pacifica, partenaire informatique Crédit Agricole Technologies et Services) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemples agrégateurs de paiement; prestataires de gestion des documents) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple prestataires de services informatiques) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction (exemple plateformes interbancaires de paiement) Tiers autorisés et institutions publiques	offres souscrites par le Client auprès d'une autre entité du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale communique à cette entité les données et informations de connaissance client, ainsi que les pièces justificatives associées afin que l'entité puisse traiter lesdites données et informations sans avoir à les demander de nouveau au client.
	plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la transmission	Les traces de connexion à l'Espace client du site de la Caisse Régionale et à	publiques (Exemple Direction Générale du Trésor)	(Exemple Direction Générale du Trésor)	

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
	mensuelle des relevés des comptes, le traitement des situations de fragilité financière, la gestion des don(s) réalisé(s) dans le cadre d'un livret de développement durable et solidaire, la vérification des conditions d'éligibilité de comptes d'épargne réglementés ainsi que les enregistrements téléphoniques relatifs aux opérations de marchés, obligations comptables et fiscales. - Sauvegarde des intérêts vitaux des personnes pour la transmission de données aux commerçants, en cas d'achat, par le Client, de produit(s) défectueux, contaminé(s) ou concerné(s) par une crise sanitaire.	l'application « Ma Banque » sont conservées douze (12) mois. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)		Ces données relèvent des catégories suivantes : - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières	
1.3 Traitement des changements de situation du Client ayant un impact sur la gestion du compte et des autres produits et services (y compris la	La base juridique de cette sous-finalité est l'exécution d'un contrat auquel le Client est partie. Par exceptions: - Intérêt légitime de la Caisse régionale lorsque	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat.	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
clôture des produits et services)	la personne concernée intervient pour le compte d'une personne morale cliente de la Caisse. Son intérêt est la bonne exécution du contrat entre le Client et la Caisse régionale, - Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la gestion d'une succession, et pour l'identification des comptes et coffres forts en déshérence.	* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction (exemple en cas de mobilité bancaire) Tiers autorisés et institutions publiques (Exemple notaires et héritiers dans le cadre d'une succession)	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés et institutions publiques (Exemples mairie pour la recherche de bénéficiaires, répertoire national d'identification des personnes physiques de l'INSEE) Ces données relèvent des catégories suivantes: - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières - Acte de décès.	
1.4 Consultation et déclaration réglementaires ou facultatives des incidents liés aux opérations sur le compte, y compris consultation et déclaration aux Fichier Central de Chèques (FCC) et Fichier des Incidents de remboursement de	Pour les consultations et déclarations obligatoires : respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires Pour les consultations facultatives et autres traitements en lien avec les incidents : Intérêt légitime de la Caisse Régionale. Son intérêt est de traiter les incidents, de se protéger contre ceux-ci	Cinq (5) ans* à compter de la déclaration de l'incident, sauf cas de radiation par anticipation * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple CA Chèques) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple Prestataires de traitements des documents et des données, et façonniers)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction Tiers autorisés et institutions publiques	

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
Crédit aux Particuliers (FICP) et déclarations des incidents à l'assureur	et de prévenir les personnes concernées (Clients ou tiers)		Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction Tiers autorisés et institutions publiques (Exemple Banque de France)	Ces données relèvent des catégories suivantes : - Identification, Etat Civil, etc Informations financières.	
1.5 Relations avec les clients sociétaires : gestion des parts sociales, des produits et services dédiés aux sociétaires, du fonctionnement des Caisses Locales	La base juridique de cette sous-finalité est : L'exécution d'un contrat auquel le Client est partie ; Le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires (Assemblées générales)	Cinq (5) ans à compter de : L'opération pour les données relatives à cette opération ; La fin du contrat pour les données relatives à ce contrat.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple CA Titres) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple prestataire d'émargement/vote électronique)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple prestataire d'émargement/vote électronique)	
1.6 Enregistrements téléphoniques à des fins de preuve : passage d'ordres, gestion conseillée en valeurs mobilières, vente par enregistrement	La base juridique de cette sous-finalité est : L'exécution d'un contrat auquel le Client est partie ; Le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires.	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Assurances)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre)	

Finalité 2. Gestion des réclamations, du contentieux, des impayés et du recouvrement des créances

<u>Description générale de la finalité</u> : Ensemble de procédures utilisées pour traiter les réclamations, gérer les contentieux et récupérer les sommes dues par le débiteur.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.1 Gestion des réclamations	La base juridique de cette sous-finalité est le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Cinq (5) ans à compter de la clôture de la réclamation	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (concernés par la réclamation) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple avocats, médiateur bancaire) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction (concernés par la réclamation) Tiers autorisés et institutions publiques (Exemple médiateur des autorités de régulation)	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (Mandataires à la Protection des Majeurs)	

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.2 Gestion des impayés, recouvrement amiable et contentieux	La base juridique de cette sous-finalité est l'intérêt légitime de la Caisse Régionale. Son intérêt est de procéder au recouvrement de ses créances, demander ou défendre en justice pour la protection de ses intérêts.	Cinq (5) ans* à compter de : - l'événement déclencheur lié au recouvrement ou à l'impayé, - la fin de la procédure dans le cadre d'un contentieux. En cas de régularisation, les informations sont effacées du fichier recensant les personnes en situation d'impayé dans les 48 heures. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (concernés par la procédure) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple cautions, garants, sociétés de recouvrement) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction (concernés par la procédure) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Tribunaux)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (concernés par la procédure) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple agent de recherche privée) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction Tiers autorisés et institutions publiques (exemples Tribunaux de commerce, annonces légales) Ces données relèvent des catégories suivantes : - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières.	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

Finalité 3. Prospection et animation commerciale

<u>Description générale de la finalité</u>: Développer la relation avec les Clients et Prospects, ainsi que les offres, connaître et fidéliser les Clients et Prospects.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
3.1 Développer la relation Client / Prospect. Créer des bases de prospection	Intérêt légitime de la Caisse Régionale. Son intérêt est d'assurer une relation optimale avec les Clients et Prospects.	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier. Trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole E-développement) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (Mandataires à la Protection des Majeurs)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole E-développement) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple apporteurs d'affaires) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Ces données relèvent des catégories suivantes : - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières.	Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment et sans justification à tout traitement de vos données à des fins de prospection. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).
3.2 Pilotage des activités marketing, enquête de satisfaction, élaboration de nouvelles offres	Intérêt légitime de la Caisse Régionale. Son intérêt est d'optimiser son efficacité commerciale, à travers par exemple	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier.	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de :	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
	l'élaboration de nouvelles offres adaptées au marché.	Trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel.	sein du Groupe Crédit Agricole (exemples Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Technologies et Services) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple instituts d'enquêtes et de sondages)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Payment Services) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple Autres prestataires externes) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Ces données relèvent des catégories suivantes: - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières - Données de connexion.	particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).
3.3 Personnalisation des offres et services proposés	Intérêt légitime de la Caisse Régionale ou des tiers destinataires des données. Leur intérêt est d'améliorer sa connaissance des Clients et Prospects afin de mieux concevoir et cibler leurs offres.	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier. 3 ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemples Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Technologies et Services)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Payment Services) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
			Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (Exemple prestataires marketing)	(exemple fournisseurs de données) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Ces données relèvent des catégories suivantes: - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières - Données de connexion (logs, traces, cookies).	
3.4 Envoi d'une communication commerciale personnalisée	Consentement du Client ou du Prospect pour les communications par voie électronique (mail, SMS ou automate d'appel). Intérêt légitime de la Caisse Régionale ou des tiers destinataires des données pour les autres cas : - pour les communications par voie postale ou téléphonique, - pour les communications par voie électronique portant sur des produits et services analogues à ceux déjà souscrits, - pour les communications par voie électronique	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier. 3 ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (Exemple prestataires Marketing)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole E-développement) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple bases de données publiques ou privées telles que les nouveaux emménagés) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)	Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment et sans justification à tout traitement de vos données à des fins de prospection. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
	adressées à des professionnels et dont l'objet de la sollicitation est en rapport avec la profession de la personne démarchée, Leur intérêt est de réaliser des opérations de prospection commerciale auprès des Clients et Prospects.			Ces données relèvent des catégories suivantes : - Identification, Etat Civil, etc Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières - Donnée de connexion.	
3.5 Utilisation de cookies / traceurs à des fins : - de publicité personnalisée - d'enrichissement de la connaissance Clients / Prospects, - de partage (réseaux sociaux). Autres cookies/traceurs : - de mesures d'audience - Cookies techniques	Sauf exception (développée ci-dessous), la base juridique de cette sous-finalité est le consentement de l'utilisateur Exceptions: - intérêt légitime de la Caisse régionale concernant la mesure d'audience (lorsque les cookies concernés répondent aux exceptions au recueil du consentement), la bonne consultation des communications électroniques et les cookies techniques. Son intérêt est d'optimiser l'utilisation de son site internet et de s'assurer de la bonne réception et ouverture de ses courriels	Les informations collectées sont conservées au maximum 25 mois. Par ailleurs la durée de conservation de votre consentement ou refus est de 6 mois.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Compagnies d'assurance) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple prestataires de cookies publicitaires, de mesure d'audience)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple prestataires de cookies publicitaires, de mesure d'audience)	Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment et sans justification à tout traitement de vos données à des fins de prospection. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »). Pour plus d'information, concernant notamment les responsables conjoints de traitement, vous référer à la « Politique de protection des données du site internet/cookies » de la Caisse régionale.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
3.6 Enregistrements téléphoniques aux fins d'amélioration de la qualité du service, et de formation des collaborateurs de la Caisse régionale. Préparation et restitution de rendez- vous clients au travers d'une technologie de transcription des échanges oraux vers l'écrit.	Intérêt légitime de la Caisse Régionale. Son intérêt est d'optimiser la qualité de ses services.	6 mois pour les enregistrements à des fins de qualité de service Pas de conservation dans le cadre de la transcription des échanges oraux vers l'écrit.	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole, pour la transcription des échanges oraux vers l'écrit Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre)	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

Finalité 4. Evaluation et gestion des risques (crédit, financier et autres risques associés)

<u>Description générale de la finalité</u> : Maîtriser les risques et produire les déclaratifs réglementaires :

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
4.1 Gestion des risques opérationnels Risques informatiques, juridiques, de mauvaise exécution d'une opération	Obligations légales ou réglementaires	5 ans * à compter de la détection du risque. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Commissaires aux comptes)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre)	
4.2 Gestion des risques de crédit et des risques de marché	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires.	De 5 à 10 ans * selon la nature des risques couverts. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple G.I.E Cobalt) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemples experts comptable, Sociétés de caution mutuelle) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Commissaires aux Comptes)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple GIE Cobalt) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple experts comptable)	

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
4.3 Elaboration du modèle de cotation des risques, Prévention des risques de défaillance, et aide à la sélection du risque en matière d'octroi de crédit	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires (élaboration du modèle de notation). Intérêt légitime sur les risques de défaillance et d'aide à l'évaluation. L'intérêt de la Caisse régionale est d'évaluer la solvabilité des personnes concernées et leur capacité à assurer le remboursement des crédits.	Pour les clients: 5 ans pour l'aide à l'évaluation à compter de: - de l'absence de suite donnée à l'évaluation, quelle qu'en soit la cause, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat. 10 ans pour l'élaboration des modèles et la prévention des risques (*) Pour les prospects: les informations collectées dans le cadre d'une simulation pendant une durée de six (6) mois. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole. Tiers autorisés et institutions publiques (Exemple Commissaires aux Comptes)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Consumer Finance) Tiers autorisés et institutions publiques (Banque de France)	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »). L'évaluation en matière d'octroi de crédit ne constituant pas une décision automatisée, la personne concernée dispose du droit d'obtenir une intervention humaine, d'exprimer son point de vue ou de contester la décision.
4.4 Cession de créances et titrisation des créances La titrisation consiste en la transformation de créances ou prêts en cours en titre	Intérêt légitime. L'intérêt légitime de la Caisse régionale est d'optimiser sa gestion financière	Dix (10) ans à compter de l'opération	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Etablissements gestionnaires de créances ou de fonds de	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales.	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
financiers proposés à des investisseurs.			titrisation ou de refinancement. Tiers autorisés et institutions publiques		particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

Finalité 5. Evaluation et gestion du Contrôle interne, du contrôle de la conformité, de la fraude, de la sécurité financière et de la lutte contre le blanchiment, sécurité des personnes et des biens.

<u>Description générale de la finalité</u> : Assurer et piloter le Contrôle Interne et la conformité, assurer la sécurité financière et physique, produire les déclaratifs réglementaires.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
5.1 Contrôles permanent et périodique de la Conformité des différentes activités de la Caisse régionale. Contrôler les risques de non-conformité des différents processus et les risques significatifs identifiés dans les activités de la Caisse régionale; assurer la traçabilité de ces contrôles conformément aux obligations réglementaires	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Durées réglementaires applicables.	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole) Technologies et Services) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : GIE Carcentre)	
5.2 Dispositif « Lanceur d'alerte ». Remontée et traitement des alertes dans le cadre de la loi	Obligation légale	12 mois à compter du lancement de l'alerte		La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de toute personne ou	Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles, ce qu'elle réalise dans le respect du « Recueil des procédures "tiers autorisés" » publié par

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
Sapin 2 et du devoir de vigilance : Signalement des faits de corruption, délits, crimes (harcèlement, atteinte aux droits humains, risques environnementaux)				organisme alléguant de faits répréhensibles Ces données relèvent des catégories suivantes : Identification, état-civil, Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.) Vie personnelle Vie professionnelle	la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil- procedures-tiers-autorises.pdf
5.3 Prévention, détection et gestion de la Fraude. Identifier et suivre les cas de fraude, partager les cas de fraude entre les entités du Groupe, informer les instances de supervision du Groupe et les régulateurs, réaliser les déclarations auprès de tiers règlementairement autorisés	Intérêt légitime. L'intérêt légitime de la Caisse régionale est de limiter la fraude pour son compte et celui de ses clients.	Dossier en cours de traitement: douze (12) mois maximum. Fraude avérée : dix (10) ans* à compter de la fin des investigations (dont 5 ans en archivage intermédiaire). * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions publiques	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés et institutions publiques	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »). Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles, ce qu'elle réalise dans le respect du « Recueil des procédures "tiers autorisés" » publié par la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil-procedures-tiers-autorises.pdf

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
5.4 Détection et traitement des abus de marché. Identifier les opérations ou tentatives d'opérations qui sont susceptibles d'être des abus de marché; identifier les personnes susceptibles de commettre ou d'avoir commis des abus de marché; réaliser les déclarations auprès de tiers réglementairement autorisés	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	5 ans à compter de la dernière opération	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés/institutions publiques	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés et institutions publiques Ces données relèvent des catégories suivantes : Identification, état-civil, etc Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.) Vie personnelle Vie professionnelle	Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles, ce qu'elle réalise dans le respect du « Recueil des procédures "tiers autorisés" » publié par la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil-procedures-tiers-autorises.pdf Crédit Agricole S.A est responsable de traitement conjoint avec la Caisse régionale. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de celle-ci.
5.5 Lutte Anti- Blanchiment / Lutte	Respect d'une ou plusieurs obligations	Lutte contre le Blanchiment et le	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe	Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (catégories - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (catégories - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
réglementairement autorisés					
5.6 Sécurité des personnes et des biens	Intérêt légitime de la Caisse Régionale. Son intérêt est d'assurer la sécurité des Clients, Prospects, et de ses collaborateurs, ainsi que de ses biens.	30 jours concernant les enregistrements de vidéo-surveillance (*) 5 ans concernant les actes d'incivilité. (*) *Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)	Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Forces de police) Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple NEXECUR)		Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

Principaux partenaires, prestataires, tiers autorisés de la Caisse régionale :

- Destinataires de données personnelles
- A l'origine de la communication de données personnelles (« fournisseurs »)

Comment utiliser cet inventaire?

Cet inventaire apporte des précisions concernant les principaux tiers auxquels vos données personnelles peuvent être communiquées par la Caisse Régionale (les « destinataires ») ou auprès desquels elles peuvent être obtenues (les « fournisseurs »), en fonction des finalités exposées dans les tableaux qui précèdent.

Ainsi par exemple la filiale de paiement du Groupe Crédit Agricole Payment Services peut être à la fois destinataire de vos données personnelles lorsque vous souscrivez un contrat (finalité 1.2), et fournir des informations vous concernant dans le cadre de la fraude (finalité 5.3).

Principaux partenaires et prestataires Groupe Crédit Agricole	Raison sociale/activité	En tant que Destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Crédit Agricole SA	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales	1.1; 1.2; 1.3; 1.4 3.2 4.1; 4.2; 4.3; 4.4 5.1; 5.3; 5.4; 5.5	3.2 4.2; 4.3; 4.4 5.3; 5.4; 5.5
Amundi	Gestionnaire d'actifs financiers	1.1; 1.2; 1.3; 1.6 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.4; 5.5	1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.4; 5.5
Avem	Entité partenaire expert des solutions monétiques et des services de paiement de proximité.	1.1; 1.2; 1.3 2.1 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3 5.3; 5.5
Caceis	Groupe bancaire spécialisé dans les services financiers aux investisseurs	1.1; 1.2; 1.3; 1.4 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 3.5	1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.4; 5.5

Principaux partenaires et prestataires Groupe Crédit Agricole	Raison sociale/activité	En tant que Destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
		5.1;5.3;5.4;5.5	
Caisse d'Assurances Mutuelles Crédit Agricole (CAMCA)	Compagnie spécialisée dans le cautionnement des prêts immobiliers et les assurances para-bancaires (moyens de paiement)	1.1 ; 1.2 ; 1.3	1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.5
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Compagnie spécialisée en assurances des emprunteurs (ADE)	1.1; 1.2; 1.3 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.1; 5.3; 5.5	1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.5
PREDICA	Compagnie d'assurance de personnes. La société propose des contrats d'assurancevie, d'épargne retraite et de prévoyance	1.1; 1.2; 1.3; 1.6 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 3.5 5.1; 5.3; 5.4; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.5
PACIFICA	Compagnie d'assurances dommages. Prévention, protection et assurances.	1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 1.6 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 3.5 5.1; 5.3; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.5
Crédit Agricole Chèques	Gestion de la filière chèques.	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 5.3 ; 5.5	3.2; 3.3; 3.4 4.3 5.3; 5.5
Crédit Agricole Consumer Finance (CACF)	Etablissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation	1.1; 1.2; 1.3 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 3.5 5.1; 5.3; 5.5	1.2; 1.3 2.2 3.2; 3.3; 3.4 4.3 5.3; 5.5
Crédit Agricole Corporate and Investment Banking (CACIB)	Banque de financement et d'investissement pour les grandes entreprises et les institutionnels.	1.1; 1.2; 1.3 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.1; 5.3; 5.4; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3; 3.4 4.3 5.3; 5.4; 5.5
Crédit Agricole Group Infrastructure Platform (CAGIP)	Entité en charge des infrastructures et les activités de production informatique	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5	

Principaux partenaires et prestataires	Raison sociale/activité	En tant que Destinataire	En tant que Fournisseur
Groupe Crédit Agricole		Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Crédit Agricole Immobilier	Expert immobilier multi-métiers : promotion, transaction, administration de biens.	1.1; 1.2; 1.3 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.1; 5.3; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.5
Square Habitat Touraine Poitou	Filiale immobilier multi-métiers : promotion, transaction, administration de biens.	1.1; 1.2; 1.3 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.1; 5.3; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.5
Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CAIWM)	Etablissement financier de gestion de Fortune	1.1; 1.2; 1.3 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 5.1; 5.3; 5.4; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3; 3.4 4.3 5.3; 5.4; 5.5
Crédit Agricole Leasing and Factoring (CALF)	Expert en financements spécialisés : crédit-bail, affacturage.	1.1; 1.2; 1.3 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.1; 5.3; 5.5	1.2; 1.3 3.2; 3.3; 3.4 4.3 5.3; 5.5
Crédit Agricole E-développement	Entité spécialisée dans l'acquisition digitale et la production d'indicateurs de performance sur les parcours web.	3.1 ; 3.2 ; 3.4	3.1; 3.2; 3.4
Crédit Agricole Payment Services (CAPS)	Entité en charge des activités de paiement : offres, fonctionnement et sécurité	1.1; 1.2; 1.3 2.1 3.1; 3.2; 3.3 5.3; 5.5	1.2; 1.3; 1.4 3.2; 3.3 5.3; 5.5
Crédit Agricole Titres	Tenue de compte et conservation de titres.	1.1; 1.2; 1.3; 1.5; 1.6 2.1 5.1; 5.3; 5.4; 5.5	1.2 ; 1.3 5.3 ; 5.4 ; 5.5
Crédit Agricole Technologies et Services (CATS)	Entité partenaire informatique des Caisses régionales.	1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 1.5; 1.6 3.1; 3.2; 3.3 5.1; 5.3; 5.5	4.3 5.3 ; 5.5

Principaux partenaires et prestataires Groupe Crédit Agricole	Raison sociale/activité	En tant que Destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Edokial Cofilmo CA Print	Prestataires de traitements des documents et des données (archivage, routage, numérisation)	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 3.1 ; 3.4	
Crédit Agricole Protection et Sécurité (NEXECUR)	Entité proposant des services de protection des biens et d'assistance à la personne	1.1; 1.2; 1.3 2.1 3.1; 3.2; 3.3; 3.4 5.3; 5.6	1.2 ; 1.3 3.2 ; 3.3 ; 3.4
Uni-Médias	Groupe de presse	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.6 2.1 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 5.3	1.2 ; 1.3 3.2 ; 3.3 ; 3.4
G.I.E Cobalt	Groupement constitué par les Caisses Régionales dans le cadre de la gestion des risques de crédit.	4.2	4.2
G.I.E CarCentre	Groupement constitué par les Caisses Régionales Centre Loire, Centre Ouest, Touraine Poitou et Val de France afin de mettre en commun les moyens (matériels et humains) nécessaires au développement de leur activité.	1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 1.5; 1.6 2.1; 2.2 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 3.5; 3.6 4.2; 4.3 5.1; 5.5	1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 1.5; 1.6 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 3.5; 3.6 4.1; 4.2; 4.3 5.1

Etablissements de crédit, émetteurs de virements, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transactions	Raison sociale/activité	En tant que Destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Autres établissements de crédit		1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 2.1 ; 2.2 5.5	1.1 ; 1.2 ; 1.4 2.2 5.5
Plateformes interbancaires de traitement des flux de paiements	Réseaux informatiques permettant aux transactions émises par une institution financière d'être réalisées avec un autre membre du réseau.	1.2	1.2
Emetteurs de virements et de prélèvements récurrents	Entités ou banques de ces émetteurs assurant des opérations sur le compte	1.1 5.3 ; 5.5	1.2 5.5
Donneurs d'ordre et bénéficiaires de transactions	Entités associées à des opérations classiques sur le compte.	1.1 ; 1.2 5.5	5.5
Etablissements gestionnaires de créances ou fonds de titrisation ou de refinancement	Opérations de cession de créances ou de titrisation des créances détenues par la Caisse régionale.	4.4	

Partenaires et prestataires hors Groupe	Raison Sociale/Activité	En tant que destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Sociétés de recouvrement et agents de recherche privée	Entités associées à des activités visant à réclamer le remboursement d'une somme due par un débiteur.	2.2	2.2
Enquêteurs et généalogistes	Entités associées à des activités de recherche d'héritiers lors des successions	1.3	1.3
Agrégateurs et initiateurs de paiement	Entités associées à des activités visant à regrouper sur une seule interface (site internet et/ou application mobile) les informations sur les soldes et les opérations réalisées sur plusieurs comptes du client.	1.2	
Compagnie(s) financières partenaire(s) concevant et/ou gérant et/ou distribuant des produits de placement et d'assurances.	Proposition de solutions financières et assurantielles hors Groupe.	1.1 ; 1.2 ; 1.3 2.1	1.2 ; 1.3
Apporteurs d'affaires	Courtiers en crédits immobilier et autres prescripteurs		1.1 3.1
Prestataires de traitements des documents et des données, et façonniers	Tiers-archivage, routage, gestion électronique des documents, fabrication de moyens de paiement	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5	1.5
Prestataires télécoms, Entreprises de service du numérique (ESN) et de services informatiques.	Prestataires d'activités réseaux & télécoms.	1.2 ; 1.5 3.6	1.2
Prestataires de mesure d'audience, de gestion des réseaux sociaux, de cookies publicitaires	Gestion des mesures d'audience et de ciblage, réseaux sociaux, gestionnaires des cookies techniques et fonctionnels, gestion des cookies publicitaires.	3.5	3.5
Autres prestataires externes	Cabinets de conseil, sociétés spécialisés dans les activités de marketing et d'enquêtes.	3.2; 3.3; 3.4	3.1; 3.2; 3.3

Partenaires et prestataires hors Groupe	Raison Sociale/Activité	En tant que destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Les commerçants ou toute entité appartenant à leur groupe en cas d'achat, par le Client, de produit(s) défectueux, contaminé(s) ou concerné(s) par une crise sanitaire.		1.2	
Relais CA	Commerçants assurant le relais des Caisses régionales sur des services bancaires simples (ex : mise à disposition d'espèces, remises de chèques,)	1.2	1.2
Entreprises de l'économie sociale et solidaire auxquelles le Client aura fait un (des) don(s) dans le cadre de son livret de développement durable et solidaire.	Ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.	1.2 3.4	
Experts comptables et centres de gestion agréés		1.2 ; 1.3 2.2 4.2	1.2 ; 1.3 2.2 4.2
Médiateur de la Caisse Régionale.	Le médiateur bancaire est une personnalité indépendante qui peut être saisie par le client pour résoudre un litige.	2.1	
Avocats de la Caisse régionale Mandataires à la Protection des Majeurs	Personne physique ou morale en charge de gérer les affaires financières d'une personne placée sous tutelle.	2.1 1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 1.5 2.1; 2.2 3.1; 3.4	1.1; 1.2; 1.3; 1.5 2.1; 2.2
Clients de la Caisse Régionale	Les clients Particuliers ou Entreprises peuvent transmettre à la Caisse Régionale des données de personnes tierces : garant, héritier, associé		1.1; 1.2; 1.3 3.1; 3.3; 3.4 5.3; 5.5

	En tant que destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Dispositif de signalement de faits présumés de corruption, délits, crimes.		5.2
	2.2	
INSEE, Greffe du Tribunal de Commerce,		3.1; 3.2; 3.3; 3.4 4.2 5.3; 5.4; 5.5
	présumés de corruption, délits, crimes. INSEE, Greffe du Tribunal de Commerce,	(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) Dispositif de signalement de faits présumés de corruption, délits, crimes. 2.2 INSEE, Greffe du Tribunal de Commerce,

Tiers autorisés/institutions publiques	Raison sociale/activité	En tant que Destinataire	En tant que Fournisseur
		Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
Etat, organismes de Place, autorité judiciaire, de police ou administrative	Fonctions régaliennes de l'Etat assurant le respect de la réglementation : Banque de France , Direction Générale du Trésor, Tribunaux, etc	2.1 ; 2.2 5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 2.2 5.3 ; 5.4, 5.5
Officiers ministériels et auxiliaires de justice. Héritiers et toutes personnes habilitées à obtenir communication d'informations dans le cadre d'une succession.	Notaires, huissiers de justice, avocats, administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs.	1.3 2.2	1.2 ; 1.3 2.2
Organismes de Tutelle et de régulation.	Autorité des marchés financiers (AMF), Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Tracfin (en charge de la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme), Banque Centrale Européenne (BCE)	1.1 ; 1.2 ; 1.3 2.1 5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5	1.3 5.4 ; 5.5
Organismes et services sociaux	Ensemble d'organismes et services sociaux associés aux démarches des Points Passerelle (Ex : MSA, CAF, Assistantes Sociales, services d'aide à l'Enfance,)	1.1 ; 1.3 2.2	1.2 ; 1.3 2.2
Collectivités Publiques	Mairie et autres collectivités		1.3
Organismes de caution	Les organismes de cautionnement proposent une alternative à l'hypothèque.	1.1 ; 1.2 ; 1.3 2.1	1.2 ; 1.3
Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale.	Un commissaire aux comptes est un auditeur indépendant dont le rôle est la vérification des comptes et le bon fonctionnement d'une entreprise.	2.1 ; 2.2 4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4	
Etablissement public mettant à disposition des bases de données en open source	ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), DVF (Demandes de Valeurs Foncières), BDNB (Base de données nationale des bâtiments), INSEE		1.3; 3.1; 3.2; 3.3; 3.4; 5.5

Tiers autorisés/institutions publiques	Raison sociale/activité	En tant que Destinataire Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)	En tant que Fournisseur Finalités concernées (se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux)
	(Institut national de la statistique et des études économiques), Légifrance, Etalab Politique publique de la donnée, etc		